(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

N° de publication :
là n'utiliser que pour les commandes de reproduction.

21) N° d'enregistrement national :

86 03561

2 598 305

(51) Int CI4: A 47 B 46/00.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

А3

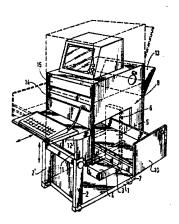
- (22) Date de dépôt : 13 mars 1986.
- 30) Priorité :

(71) Demandeur(s) : Société dite : MOBIJER, société arronyme. — FR.

- 43 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 46 du 13 novembre 1987.
- Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande de certificat d'utilité résultant de la transformation de la demande de brevet déposée le 13 mars 1986 (art. 20 de la loi du 2 janvier 1968 modifiée et art. 42 du décret du 19 septembre 1979).

- (72) Inventeur(s): Guy Giraud.
- 73 Titulaire(s):
- (74) Mandataire(s): Cabinet Bloch.
- 64 Meuble pour éléments de micro-informatique.
- Meuble destiné à recevoir divers éléments de micro-informatique du type constitué essentiellement d'un bloc muni à sa partie intérieure haute d'un compartiment débouchant sur sa face avant et destiné au logement d'au moins une unité centrale, à sa partie basse d'un compartiment débouchant par exemple sur une de ses faces latérales et dans lequel est monté coulissant un tiroir destiné à recevoir l'imprimante et sur sa face avant d'une tablette, en principe coulissante, destinée à supporter le clavier de l'appareil, caractérisé par le fait que le bloc 8 ainsi que la tablette 12 support du clavier sont montés déplaçables verticalement par rapport au socle 1 du meuble.



La présente invention concerne un meuble destiné à recevoir divers éléments de micro-informatique, notamment l'unité centrale, le clavier, l'imprimante et son chargeur à papier, les disquettes etc... et à supporter l'écran.

On a déjà proposé des meubles de ce type constitués par un bloc sensiblement parallélipipédique monté fixe sur un socle à roulettes, et muni à sa partie intérieure haute d'un compartiment débouchant sur sa face avant et destiné au logement d'au moins une unité centrale, à sa partie basse d'un compartiment débouchant par exemple sur une de ses faces latérales et dans lequel est monté coulissant un tiroir destiné à recevoir l'imprimante et sur sa face avant d'une tablette, en principe coulissante, destinée à supporter le clavier de l'appareil.

Le but recherché par l'invention était la réalisation d'un meuble de ce type perfectionné de façon à lui conférer une pluralité de caractéristiques avantageuses difficiles à concilier, à savoir, notamment la protection des machines et des informations, un haut niveau ergonomique, une bonne mobilité et un encombrement réduit.

25

30

35

5

10

15

20

A cet effet, l'invention prévoit en premier lieu de monter le bloc, servant de logement aux éléments de microinformatique ainsi que la tablette support du clavier, non plus fixes sur le socle, mais déplaçables verticalement par rapport à celui-ci.

Grâce à cet agencement, l'écran, qui repose à la partie supérieure du caisson, devient déplaçable en hauteur in-dépendamment du clavier, ce qui est très satisfaisant du point de vue ergonomie.

Dans une réalisation particulière de l'invention, le

socle porte, à l'avant, deux montants verticaux sur lesquels est montée, coulissante en hauteur, la tablette support de clavier et à l'arrière, des moyens de support du bloc et des moyens de déplacement en hauteur desdits moyens de support.

Les moyens de support du bloc peuvent être constitués, par exemple, par des bras horizontaux parallèles montés coulissants en hauteur sur une plaque verticale fixée sur le socle.

En ce qui concerne l'imprimante, celle-ci peut avantageusement être portée par un tiroir coulissant monté sur des rails de guidage agencés de façon à permettre de le faire déboucher, au choix, sur l'une ou sur l'autre des faces latérales dudit bloc.

D'autres détails de réalisation de l'invention ressortiront de la description qui va suivre d'un exemple de réalisation de meuble selon l'invention, description faite en se référant au dessin annexé sur lequel

- la figure 1 est une vue en perspective du meuble
- la figure 2 est une vue en perspective du support de bloc, et
- la figure 3 est une vue en coupe selon la ligne III-III de la figure 2.

Dans l'exemple représenté, le meuble comporte essentiellement une plaque-socle (1) sur laquelle sont fixés deux montants verticaux (2, 2') à l'avant, et un support en L (3) dont l'un des bras (4) est horizontal et fixé dans l'axe du socle (1) et l'autre bras est un plateau vertical (5).

Dans la partie médiane du plateau (5), est ménagé un interstice (20), s'étendant sur une partie de la hau-

35

5

10

15

20

25

30

5

10

15

20

25

30

teur de ce plateau (5). Dans cet interstice, peut coulisser verticalement un ensemble constitué par un manchon fileté (21) auquel sont fixées deux tiges horizontales (22, 22') débouchant, par deux pièces de guidage (23, 23'), dans des rainures ménagées sur les faces latérales du plateau (5). Ces pièces (23,23') portent, respectivement, les bras horizontaux(7,7') parallèles. Le manchon fileté (21) engrène avec une vis verticale (24), raccordée, à son extrémité inférieure à un engrenage de commande, non représenté, logé dans le bras (4) du support en L.

Sur ces bras (7), déplaçables donc en hauteur, repose un caisson, ou bloc (8) parallélépipédique, à l'intérieur duquel des plaques horizontales délimitent deux compartiments (9, 9') en partie haute et le logement (10) en partie basse.

Le logement du tiroir (10) débouche sur les deux faces latérales du caisson (8) et des moyens de guidage, connus en soi, permettent d'extraire le tiroir (10) des deux côtés du meuble. Ce tiroir (10) est prévu, en principe, pour recevoir une imprimante, et les compartiments (9, 9') chacun une unité centrale.

Dans les montants (2, 2') sont logés coulissants verticalement, deux supports (11) de tablette (12) destinée à supporter le clavier, lui-même déplaçable horizontalement par coulissement.

L'écran (30) est posé sur le dessus du caisson (8). Un volet (13) permet l'introduction et l'amenée des unités centrales dans leurs compartiments (9, 9').

Les dimensions relatives du caisson (8) et des montants(2) sont telles qu'en position basse du caisson, les fenêtres (14 ou 15) se trouvent obstruées par la tablette (12)

assurant ainsi une sécurité supplémentaire pour le matériel logé dans les compartiments (9, 9').

Les faces latérales du caisson pourraient se prolonger en hauteur pour assurer également le logement de l'écran. Une fenêtre serait alors évidemment prévue sur l'avant et un volet de fermeture sur l'arrière, ce dernier pourrait être constitué par le prolongement du volet 13 des logements des unités centrales.

10

15

5

Comme cela résulte de ce qui précède, le meuble selon l'invention présente les propriétés recherchées, à savoir une bonne protection des machines et surtout un haut niveau ergonomique, du fait des grandes facilités de réglage en hauteur du clavier et de l'écran.

REVENDICATIONS

5

10

15

20

25

1.- Meuble destiné à recevoir divers éléments de microinformatique, notamment l'unité centrale, le clavier, l'imprimante et son chargeur à papier, les disquettes etc.. et à supporter l'écran, du type constitué essentiellement d'un bloc, ou caisson, sensiblement parallélépipédique, monté sur un socle à roulettes et muni à sa partie intérieure haute d'un compartiment débouchant sur sa face avant et destiné au logement d'au moins une unité centrale, à sa partie basse d'un compartiment débouchant par exemple sur une de ses faces latérales et dans lequel est monté coulissant un tiroir destiné à recevoir l'imprimante et sur sa face avant d'une tablette, en principe coulissante, destinée à supporter le clavier de l'appareil, caractérisé par le fait que le bloc (8) servant de logement aux éléments de microinformatique ainsi que la tablette (12) support du clavier, sont montés déplaçables verticalement par rapport au socle (1) du meuble.

2.- Meuble selon la revendication 1, dans lequel le socle (1) porte à l'avant, deux montants (2,2') verticaux sur lesquels est montée, coulissante en hauteur, la tablette (12) et à l'arrière, des moyens de support (3,7,7') dudit bloc (8) et des moyens de déplacement en hauteur (21, 24) desdits moyens de support.

3.- Meuble selon la revendication 2 dans lequel les 30 moyens de support du bloc comportent deux bras horizontaux, parallèles (7,7') montés coulissants en hauteur sur une plaque verticale (5) fixée sur le socle (1).

